

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué de presse. L'information contenue dans le présent communiqué est non audité.*

## **BCE présente ses résultats du troisième trimestre de 2024**

- **Croissance du BAIIA ajusté<sup>1</sup> consolidé de 2,1 % au T3 2024 par rapport au T3 2023, ce qui s'est traduit par une augmentation de 1,7 point de pourcentage de la marge du BAIIA ajusté<sup>2</sup>, qui s'est établie à 45,6 %, la marge la plus élevée pour un trimestre en plus de 30 ans**
- **Perte nette de 1 191 millions \$ et perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de 1 237 millions \$, ou 1,36 \$ par action ordinaire, en raison de charges pour pertes de valeur hors trésorerie liées à des actifs médias d'environ 2,1 milliards \$; bénéfice net ajusté<sup>1</sup> de 688 millions \$, générant un BPA ajusté<sup>1</sup> de 0,75 \$, en baisse de 7,4 %**
- **Flux de trésorerie disponibles<sup>1</sup> de 832 millions \$, en hausse de 10,3 %; flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation s'élevant à 1 842 millions \$, en baisse de 6,1 %**
- **Total de 158 412 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés<sup>3</sup>, dont 69 085 activations nettes d'abonnés des services prépayés, le nombre le plus élevé pour un trimestre en cinq ans et une hausse de 187 %**
- **Total de 42 415 activations nettes d'abonnés utilisant des services Internet de détail<sup>3</sup>, qui a contribué à une croissance des produits tirés des services Internet de 5 %, soit le meilleur taux de croissance trimestriel depuis le T2 2023**
- **Produits de Bell Média en hausse de 10,1 % avec une augmentation du BAIIA ajusté de 25,1 %; produits liés au contenu numérique<sup>4</sup> en hausse de 19 %, les plateformes numériques et la technologie publicitaire ayant généré une solide croissance**
- **Mise à jour des prévisions relatives aux produits des activités ordinaires pour 2024 afin de tenir compte des produits d'exploitation tirés des produits moins élevés que prévu et des pressions soutenues de la concurrence sur les prix des services sans fil; tous les autres objectifs de l'orientation financière pour 2024 demeurent inchangés**

MONTRÉAL, le 7 novembre 2024 – BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a présenté aujourd'hui ses résultats du troisième trimestre (T3) de l'exercice 2024.

« Les résultats de Bell pour le troisième trimestre témoignent de la rigueur avec laquelle nous poursuivons une croissance rentable dans un environnement hautement concurrentiel, » a déclaré Mirko Bibic, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

« Au cours du trimestre et tout au long de 2024, nous nous sommes efforcés d'attirer des abonnés générant des marges élevées et de réduire les coûts afin de contrebalancer l'incidence à court terme, de la pression soutenue de la concurrence sur les prix, du ralentissement de la croissance économique et de la transition qui s'opère sur le marché de la publicité dans les médias. Nos résultats démontrent le succès de cette approche, l'augmentation du BAIIA ajusté s'étant établie à 2,1 % et la marge du BAIIA ajusté, à 45,6 %, la plus élevée depuis le début des années 1990.

Dans les services sans fil, tous nos ajouts nets d'abonnés des services postpayés ce trimestre se sont faits sous la marque principale de Bell, alors que nous restons déterminés à équilibrer l'acquisition de clients et la rentabilité. Nous continuons d'observer une nette préférence pour la fibre, avec un total de 42 415 activations nettes d'abonnés aux services Internet de détail, ce qui a contribué à la croissance de 5 % des produits tirés des services Internet, le meilleur taux de croissance trimestriel depuis le T2 de 2023. Du côté de Bell Média, les plateformes numériques et la technologie publicitaire continuent de générer une forte croissance, les produits liés au contenu numérique ayant augmenté de 19 %.

L'équipe Bell continue de réaliser des économies à l'échelle de l'entreprise, en mettant l'accent sur l'expansion des capacités numériques et d'intelligence artificielle et la modernisation de nos outils et de nos systèmes, tout en continuant d'offrir une expérience client exceptionnelle de façon plus efficace et rentable.

En vue de la fin de l'exercice, nous avons mis à jour nos prévisions en matière de produits des activités ordinaires afin de tenir compte des produits d'exploitation tirés des produits moins élevés que prévu au cours des neuf premiers mois de l'exercice et de la concurrence continue quant aux prix des services sans fil. Tous les autres objectifs de l'orientation financière pour 2024 demeurent inchangés, et nous continuons de faire le travail nécessaire pour adapter notre structure des coûts en fonction de la capacité de tirer des produits de nos activités. »

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR et le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* du présent communiqué pour un complément d'information sur ces mesures.

<sup>2</sup> La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur la marge du BAIIA ajusté.

<sup>3</sup> Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur les unités d'abonnement (ou clients).

<sup>4</sup> Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

## PRINCIPAUX FAITS RÉCENTS TOUCHANT NOS ACTIVITÉS

### Stimuler la transformation et la croissance grâce à de nouvelles transactions

- BCE a annoncé son intention d'[acquérir Ziplly Fiber](#), le principal fournisseur de services Internet par fibre optique de la région Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, pour un montant de 5,0 milliards \$ CA, afin d'accélérer sa croissance dans le marché américain sous-exploité de la fibre optique. Au moment de la clôture de l'acquisition, prévue pour le deuxième semestre de 2025, plus de 1,3 million d'emplacements connectés à la fibre seront ajoutés à la zone de couverture du réseau de fibre de Bell, pour un total de 9 millions dans les deux pays, avec l'objectif d'atteindre plus de 12 millions d'emplacements d'ici la fin de 2028.
- BCE a annoncé la vente de sa [participation de 37,5 % dans MLSE](#) pour 4,7 milliards \$ CA à Rogers Communications Inc. (Rogers). La clôture de la vente est prévue pour le milieu de 2025, sous réserve des approbations des ligues sportives et des autres approbations habituelles. De plus, Bell Média s'est assurée de conserver son accès aux droits de diffusion liés aux Maple Leafs et aux Raptors de Toronto sur TSN pour les 20 prochaines années grâce à un accord à long terme avec Rogers, également sous réserve des approbations des ligues. De plus, TSN continuera de diffuser les matchs des Argonauts de Toronto et du Toronto FC dans le cadre d'ententes indépendantes avec les ligues respectives.
- [FX Innovation](#), une société de Bell Canada, [a acquis HGC Technologies Inc. \(HGC\), une entreprise établie à Montréal](#). L'équipe d'experts ServiceNow de HGC se joignant à FX Innovation dans le cadre de l'acquisition vient renforcer l'expertise de cette dernière en matière d'automatisation des processus, de technologies infonuagiques et de transformation numérique et fait suite aux acquisitions de [Stratejm et de CloudKettle](#) qui ont eu lieu en juillet 2024.

### Établir des partenariats novateurs pour offrir de nouvelles solutions aux clients

- Bell a prolongé [son partenariat exclusif pluriannuel avec Hyundai Motor Group](#). Hyundai peut ainsi tirer parti de la connectivité Internet des objets de Bell pour offrir aux clients canadiens des services d'infodivertissement connectés avancés à bord de ses véhicules.
- Bell a annoncé une [collaboration avec MacLean Engineering](#), le plus grand fabricant d'équipement minier souterrain au Canada, pour transformer les opérations minières de prochaine génération au Canada grâce à l'installation d'un réseau mobile privé de Bell dans le centre de recherche et de formation de MacLean.
- Dans le cadre d'un [partenariat stratégique du secteur privé](#), Bell, Google, Desjardins et le Fonds de solidarité FTQ ont annoncé un investissement collectif de 5,25 millions \$ CA dans [Ax-C](#), un espace d'innovation et d'entrepreneuriat situé à Montréal, qui a été créé par l'[École de technologie supérieure](#) et qui ouvrira ses portes en 2025. Cet investissement permettra de bâtir un écosystème dynamique et propice à la croissance des entreprises en démarrage au Québec.

### Offrir le contenu le plus captivant

- Bell Média a annoncé l'élargissement de son [partenariat historique avec Warner Bros. Discovery](#) pour le marché canadien, solidifiant ainsi la position de Crave en tant que diffuseur exclusif de HBO et de Max au Canada, et ce, pour plusieurs années encore. Bell Média et Warner Bros. Discovery ont également confirmé qu'ils ont réglé toutes les questions liées à leur récent différend concernant la suite de chaînes de marque Discovery appartenant à Bell Média.
- Bell Média a conclu une [entente de contenu et de licence avec NBCUniversal Global TV Distribution](#), qui permettra d'offrir au Canada les chaînes populaires USA Network et Oxygen True Crime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. De plus, le 1<sup>er</sup> janvier, les chaînes spécialisées existantes Animal Planet, Discovery Science et Discovery Velocity seront renommées CTV Wild, CTV Nature et CTV Speed, respectivement. Une sélection des émissions populaires de USA Network et d'Oxygen True Crime et toutes les nouvelles séries des deux chaînes seront également offertes en diffusion en continu sur Crave.
- CTV a renouvelé pour une onzième saison [The Amazing Race Canada](#), qui est demeurée la série estivale la plus regardée au Canada pendant 10 ans parmi les adultes de 25 à 54 ans, avec une moyenne de 1,3 million de téléspectateurs pour la saison.
- Bell Média a annoncé que [RDS et TSN, qui présentent des sports en direct, sont maintenant disponibles parmi les chaînes Prime Video au Canada](#), ainsi que sur le service de diffusion en continu Crave de Bell Média.

### Promouvoir l'expérience client

- [Hadeer Hassaan](#) a été nommée au premier poste de cheffe de l'expérience client. Ce rôle cadre avec l'impératif stratégique de Bell qui consiste à promouvoir l'expérience client et renforce notre approche axée sur le client dans tout ce que nous faisons et notre objectif de créer des expériences significatives pour tous les canaux.

### Mieux pour tous

- À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale (le 10 octobre 2024), Bell a annoncé s'engager à verser 10 millions \$ en 2025 au profit d'initiatives en santé mentale pour contribuer à résoudre la crise de santé mentale chez les jeunes. Bell Cause pour la cause a également confirmé que la [Journée Bell Cause pour la cause \(le 22 janvier 2025\)](#) sera axée sur la santé mentale des jeunes et comprendra une campagne de dons par message texte. Les Canadiens et les Canadiennes pourront faire un don par message texte de 5 \$, et Bell versera une somme équivalente aux dons, jusqu'à concurrence de 1 million \$, dans le cadre de son engagement de 10 millions \$ en matière de santé mentale en 2025. Le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause [versera des dons à 75 nouveaux bénéficiaires](#) en 2024. Depuis le lancement du Fonds en 2011, plus de 1 175 organismes de partout au pays ont reçu des dons totalisant plus de 22 millions \$.

## RÉSULTATS DE BCE

### Faits saillants financiers

(en millions \$, sauf les montants par action) (non audité)	T3 2024	T3 2023	% de variation
<b>BCE</b>			
Produits d'exploitation	5 971	6 080	(1,8) %
(Perte nette) bénéfice net	(1 191)	707	n. s.
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 237)	640	n. s.
Bénéfice net ajusté	688	741	(7,2) %
BAIIA ajusté	2 722	2 667	2,1 %
(Perte nette) bénéfice net par action ordinaire (BPA)	(1,36)	0,70	n. s.
BPA ajusté	0,75	0,81	(7,4) %
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 842	1 961	(6,1) %
Dépenses d'investissement	(954)	(1 159)	17,7 %
Flux de trésorerie disponibles	832	754	10,3 %

n. s. : non significatif

« Les résultats de BCE au T3 témoignent de nos efforts continus de transformation en vue de réaliser des économies à long terme et d'assurer une croissance rentable du nombre d'abonnements, tout en effectuant des transactions stratégiques de fusion et d'acquisition de façon à nous concentrer sur nos forces principales », a déclaré Curtis Millen, chef des affaires financières de BCE et de Bell Canada.

« Le BAIIA ajusté a augmenté de 2,1 %, ce qui a entraîné une hausse de 1,7 point de pourcentage de la marge, qui s'est établie à 45,6 %, notre marge trimestrielle la plus élevée en plus de 30 ans. Les coûts d'exploitation ont diminué de 4,8 % ce trimestre, ce qui témoigne de notre détermination à réduire les coûts. Nous continuons également de réduire nos dépenses d'investissement, qui ont diminué de 205 millions \$ au T3, ce qui porte les économies de dépenses d'investissement depuis le début de l'exercice à plus de 600 millions \$ et contribue à la hausse de 10,3 % des flux de trésorerie disponibles ce trimestre.

Compte tenu des produits d'exploitation tirés des produits moins élevés que prévu et des pressions continues exercées sur les prix des services sans fil au cours de l'exercice précédent, lesquelles se répercutent de plus en plus sur le RMU combiné des abonnés des services mobiles, nous avons révisé à la baisse nos prévisions de produits des activités ordinaires pour 2024, les faisant passer d'une hausse de 0 % à 4 % à une baisse d'environ 1,5 %. Tous les autres objectifs de l'orientation financière pour 2024 demeurent inchangés.

Le bilan de BCE demeure solide, avec 4,4 milliards \$ de liquidités disponibles et d'excédents de solvabilité des régimes de retraite. Pendant le reste de l'exercice et jusqu'en 2025, nous continuerons de mettre l'accent sur la rentabilité continue et la croissance du nombre d'abonnements pour améliorer les marges, ce qui renforcera notre performance financière future. »

- Les produits d'exploitation de BCE se sont élevés à 5 971 millions \$ au T3 2024, en baisse de 1,8 % par rapport au T3 2023, en raison d'une diminution de 14,3 % des produits d'exploitation tirés des produits, qui se sont établis à 685 millions \$. Les produits tirés des services ont été essentiellement stables à 5 286 millions \$, en hausse de 0,1 %, la croissance de Bell Média ayant été contrebalancée dans les faits par la baisse d'un exercice à l'autre au sein de Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT).
- Le bénéfice net a diminué de 1 898 millions \$, ce qui a donné lieu à une perte nette de 1 191 millions \$ au T3 2024 et à une perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires de 1 237 millions \$, ou 1,36 \$ par action, comparativement à un bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de 640 millions \$, ou 0,70 \$ par action, au T3 2023. Les baisses d'un exercice à l'autre sont attribuables à des charges pour pertes de valeur hors trésorerie totalisant 2 113 millions \$, principalement liées aux actifs de télé et de radio de Bell Média, qui s'expliquent par la baisse continue de la demande et des dépenses publicitaires dans le marché de la publicité traditionnelle et par la hausse de la charge d'intérêts et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres. Ces facteurs ont été en partie compensés par la baisse de l'impôt sur le résultat et des autres charges et par l'augmentation du BAIIA ajusté. Le bénéfice net ajusté a diminué de 7,2 % pour se chiffrer à 688 millions \$, ce qui a entraîné une diminution de 7,4 % du BPA ajusté, qui s'est établi à 0,75 \$.
- Le BAIIA ajusté a augmenté de 2,1 % pour s'établir à 2 722 millions \$, reflétant l'augmentation de 25,1 % dans le secteur Bell Média et de 0,2 % dans le secteur Bell SCT. La marge du BAIIA ajusté consolidée de BCE a augmenté de 1,7 point de pourcentage, passant de 43,9 % au T3 2023 à 45,6 %. Cette hausse est attribuable à la réduction de 4,8 % des coûts d'exploitation reflétant la baisse du coût des produits vendus attribuable à la diminution des ventes de produits générant de faibles marges au cours du trimestre, la baisse des coûts de la main-d'œuvre attribuable aux initiatives de réduction de l'effectif mises en œuvre l'an dernier et la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada, ainsi qu'aux gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société grâce à la technologie et à l'automatisation.
- Les dépenses d'investissement de BCE ont diminué de 17,7 %, pour se chiffrer à 954 millions \$, par rapport à 1 159 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui correspond à une intensité du capital<sup>5</sup> de 16,0 %, par rapport à 19,1 % au T3 2023. Cette diminution d'un exercice à l'autre est conforme à la baisse prévue des dépenses d'investissement attribuable au ralentissement de l'expansion de notre réseau pure fibre et reflète les gains d'efficacité réalisés grâce aux investissements antérieurs dans les initiatives de transformation numérique.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de BCE se sont établis à 1 842 millions \$, en baisse de 6,1 % par rapport au T3 2023, en raison de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement attribuable en grande partie au calendrier des paiements des fournisseurs, de la hausse des intérêts payés et de l'augmentation des indemnités de départ et des autres coûts payés. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution de l'impôt payé en trésorerie en raison du calendrier de versement des acomptes provisionnels et par la hausse du BAIIA ajusté.

- Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 10,3 %, passant de 754 millions \$ au T3 2023 à 832 millions \$, en raison de la baisse des dépenses d'investissement, malgré la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

<sup>5</sup> L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur l'intensité du capital.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

### Bell Services de communications et de technologies<sup>6</sup> (Bell SCT)

- Le total des produits d'exploitation du secteur Bell SCT au T3 2024 a diminué de 3,3 % par rapport au T3 2023, pour s'établir à 5 280 millions \$, en raison de la baisse des produits tirés des produits et des services.
- Les produits tirés des services ont diminué de 1,4 % pour s'établir à 4 595 millions \$, reflétant les baisses continues liées aux services voix traditionnels, aux services de données et au service de télé par satellite; les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels par rapport au T3 de l'exercice précédent; et la baisse du RMU (revenu moyen par utilisateur) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles<sup>7, 8, 9</sup>. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la croissance de la clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile et d'appareils connectés et des services Internet et de télé IP de détail, par l'augmentation des ventes de solutions d'affaires aux grandes entreprises clientes et par l'apport financier des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent, y compris celles de Stratejm et de CloudKettle dans le but de renforcer les capacités en matière de services gérés de cybersécurité de Bell Marchés Affaires et les capacités d'automatisation des flux de travail numériques de Salesforce.
- Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 14,3 % pour s'établir à 685 millions \$, en raison de la baisse des produits tirés des produits électroniques grand public de La Source découlant de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution stratégique avec Best Buy Canada, ainsi qu'en raison de la faible demande sur le marché des produits électroniques grand public, de la baisse des ventes d'appareils mobiles et de la baisse des ventes d'équipements de transmission de données de télécommunications aux grandes entreprises clientes, principalement du fait du calendrier des ventes.
- Le BAIIA ajusté de Bell SCT a augmenté de 0,2 % pour s'établir à 2 468 millions \$, ce qui a permis de dégager une augmentation de 1,6 point de pourcentage de la marge, qui est passée de 45,1 % au T3 2023 à 46,7 %. Cette hausse est attribuable à la réduction de 6,2 % des coûts d'exploitation reflétant la baisse du coût des produits vendus attribuable à la diminution des ventes de produits générant de faibles marges au cours du trimestre, la baisse des coûts de la main-d'œuvre attribuable aux initiatives de réduction de l'effectif mises en œuvre l'an dernier et la fermeture permanente des magasins La Source, ainsi qu'aux gains d'efficacité réalisés au sein des différents secteurs de la société grâce à la technologie et à l'automatisation.
- Les activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles ont totalisé 33 111, en baisse de 76,8 % par rapport à 142 886 au T3 2023, ce dernier ayant été au deuxième rang des meilleurs T3 depuis 2010. La diminution est attribuable à l'augmentation du taux de désabonnement de la clientèle des services postpayés utilisant des téléphones mobiles<sup>10</sup>, qui est passé de 1,10 % au T3 2023 à 1,28 %, reflétant l'augmentation du niveau de concurrence sur le marché et l'intensité des offres

promotionnelles par rapport à l'exercice précédent. Elle s'explique aussi par la diminution de 11,6 % des activations brutes d'abonnés en raison des offres promotionnelles plus ciblées et des rabais sur les appareils mobiles par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de l'accent mis sur les abonnés de grande valeur, du recul du nombre d'étudiants étrangers découlant des plafonds visant les visas d'étudiants imposés par le gouvernement, de la transition des magasins La Source vers la marque Best Buy Express, et de la diminution de la demande des entreprises clientes attribuable aux initiatives de rationalisation des coûts.

- Les activations nettes d'abonnés des services prépayés de Bell utilisant des téléphones mobiles ont augmenté, passant de 24 044 au T3 2023 à 69 085, ce qui représente notre meilleur résultat trimestriel depuis le T3 2019. Cette augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à la croissance de 18,7 % des activations brutes, découlant de l'élargissement de la distribution au détail et des initiatives de marketing de Lucky Mobile, ainsi qu'à la baisse du taux de désabonnement, qui s'est amélioré de 44 points de base pour s'établir à 4,66 %.
- La clientèle d'abonnés de Bell utilisant des appareils mobiles<sup>6</sup> totalisait 10 361 720 abonnés à la fin du T3 2024, en hausse de 1,6 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend 9 473 886 abonnés des services postpayés, en hausse de 1,9 %, et 887 834 abonnés des services prépayés, en baisse de 1,4 %. Au 30 septembre 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés au service mobile prépayé Virgin Plus de notre base d'abonnés aux services prépayés utilisant des téléphones mobiles, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ce service à cette date.
- Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles a diminué de 3,4 % pour s'établir à 58,26 \$, contre 60,28 \$ au T3 2023. Cette diminution est attribuable à l'incidence cumulative des pressions soutenues de la concurrence sur les prix des forfaits de base au cours de la dernière année, à la baisse des produits tirés des frais de dépassement de données liée aux abonnés optant pour des forfaits offrant des données illimitées et une capacité accrue en matière de données, ainsi qu'à la baisse des produits tirés des services d'itinérance sortante découlant de l'adoption croissante des forfaits Canada – États-Unis.
- Les activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés ont diminué de 12,5 % pour s'établir à 56 216 au T3 2024, malgré l'augmentation des abonnements pour voiture connectée. Cette diminution s'explique par la baisse des activations nettes d'IdO des particuliers, qui peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre, et par le nombre accru de désactivations d'appareils de données. La clientèle d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés<sup>10</sup> totalisait 2 943 087 abonnés à la fin du T3 2024, en hausse de 10,9 % par rapport à l'exercice précédent.
- Bell a ajouté 42 415 abonnés nets des services Internet de détail<sup>10</sup>, comparativement à 79 327 au T3 2023, un trimestre record pour ce qui est des activations nettes de services Internet par fibre. Malgré la forte demande soutenue pour les services de fibre de Bell et les offres de forfaits de services mobiles, la diminution observée d'un exercice à l'autre est le reflet du ralentissement de la croissance dans le secteur, le taux de pénétration des services Internet étant déjà élevé au Canada, du recul du nombre de résidents non permanents, de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre par rapport à l'exercice précédent et de la hausse des désactivations d'abonnés attribuable aux offres accrocheuses des concurrents offrant des services de câblodistribution, des services Internet sans fil fixe et des services Internet par satellite.
- Le nombre d'abonnés des services Internet de détail totalisait 4 456 709 à la fin du T3<sup>7, 8</sup>, en hausse de 0,9 % par rapport à l'exercice précédent. À la suite d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024. Par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre base d'abonnés aux services Internet de détail à cette date.

- Bell a ajouté 9 197 abonnés nets des services de télé IP de détail, en baisse par rapport à 35 976 au T3 2023. La baisse d'un exercice à l'autre est principalement due à la diminution des activations d'abonnés, en particulier pour notre service de télé en continu Télé Fibe, et à la diminution de l'utilisation en raison de la baisse des volumes des services Internet. À la fin du T3, Bell desservait 2 133 397 abonnés des services de télé IP de détail<sup>8, 10</sup>, soit une hausse de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail se sont établies à 47 674, comparativement à 41 776 au T3 2023. L'augmentation des pertes nettes d'un exercice à l'autre reflète la diminution des activations brutes découlant de la diminution de l'utilisation en raison de la baisse des volumes des services Internet. Le nombre d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de Bell<sup>8, 10</sup> totalisait 1 876 782 à la fin du T3 2024, en baisse de 8,9 % par rapport à l'exercice précédent.

<sup>6</sup> Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout. De plus, au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure. Nous avons également retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2024, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile. Enfin, depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. Ces abonnés ont donc été retirés des abonnés des services de télé de détail, et nous ne présentons dorénavant que les abonnés des services de télé IP de détail.

<sup>7</sup> Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés au service mobile prépayé Virgin Plus de notre base d'abonnés aux services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ce service à cette date. En outre, à la suite d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre base d'abonnés aux services Internet haute vitesse de détail à cette date.

<sup>8</sup> Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel. Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

<sup>9</sup> Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le RMU combiné.

<sup>10</sup> Se reporter à la section *Indicateurs de performance clés* du présent communiqué de presse pour un complément d'information sur le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients).

## Bell Média

- Les produits d'exploitation de Bell Média se sont accrus de 10,1 % au T3 2024 par rapport au T3 2023, pour s'établir à 782 millions \$, en raison de la hausse d'un exercice à l'autre des produits tirés de la publicité et des produits tirés des frais d'abonnement.
- Les produits tirés de la publicité ont augmenté de 7,9 %, ce qui est attribuable à l'augmentation des produits tirés de la publicité numérique, à la hausse de la performance d'un exercice à l'autre des chaînes de télé sportives spécialisées et à l'apport financier de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada. Ce résultat a été réalisé malgré la faiblesse persistante de la demande globale sur le marché de la publicité traditionnelle à la télé.
- La croissance des produits tirés des frais d'abonnement de 13,5 % reflète des ajustements rétroactifs liés à des contrats conclus avec des fournisseurs de services de télé canadiens et la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive.
- Les produits totaux liés au contenu numérique ont augmenté de 19 %, en raison de la forte croissance de la publicité numérique découlant de la place de marché de publicité programmatique de Bell Média et de la croissance continue du nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave et de programmation sportive. L'augmentation des produits tirés de la publicité numérique reflète l'utilisation accrue de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM), un outil de vente, ainsi que la croissance du nombre d'abonnés à la formule d'abonnement à Crave soutenue par la publicité et au service Télévision adressable. Le nombre total d'abonnements à Crave

a augmenté de 12 % comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent pour s'établir à plus de 3,4 millions, grâce à la hausse de 34 % du nombre d'abonnés au service de diffusion en continu directement aux consommateurs de Crave, tandis que le nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs de programmation sportive s'est accru de 45 %, grâce à un contenu sportif en direct de premier choix, notamment la Coupe des présidents 2024, l'EURO 2024 de l'UEFA et la Copa América 2024 de la CONMEBOL.

- Au T3 2024, le BAIIA ajusté a augmenté de 25,1 % par rapport au T3 2023, pour s'établir à 254 millions \$, ce qui représente une hausse de 3,9 points de pourcentage de la marge, qui s'est établie à 32,5 %. Cette augmentation s'explique par la hausse des produits d'exploitation, malgré l'augmentation de 4,1 % des coûts d'exploitation découlant de la hausse des coûts liés au contenu télévisuel et de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada, facteurs ayant été en partie contrebalancés par les initiatives de restructuration mises en œuvre au cours de la dernière année.
- RDS est arrivé au premier rang des chaînes spécialisées de langue française hors actualités; TSN était le premier réseau sportif au Canada et la première chaîne spécialisée au T3 2024.
- Bell Média s'est classée au premier rang pour le nombre de téléspectateurs sur un jour entier dans tout le marché de la télé spécialisée dans le divertissement et payante de langue française.

#### **DIVIDENDE SUR ACTIONS ORDINAIRES**

Le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,9975 \$ par action ordinaire, payable le 15 janvier 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 décembre 2024.

#### **PERSPECTIVES MISES À JOUR POUR 2024**

BCE a mis à jour les objectifs de son orientation financière pour 2024, tels qu'ils ont été présentés le 8 février 2024 :

	<b>Résultats pour 2023</b>	<b>Orientation pour 2024 (8 février)</b>	<b>Orientation pour 2024 (7 novembre)</b>
Croissance des produits	2,1 %	0 % à 4 %	Environ (1,5) %
Croissance du BAIIA ajusté	2,1 %	1,5 % à 4,5 %	Aucun changement
Intensité du capital	18,6 %	Moins de 16,5 %	Aucun changement
Croissance du BPA ajusté	(4,2) %	(7) % à (2) %	Aucun changement
Croissance des flux de trésorerie disponibles	2,5 %	(11) % à (3) %	Aucun changement
Dividende sur actions ordinaires annualisé	3,87 \$	3,99 \$	Aucun changement

Nous avons l'intention de réduire considérablement nos dépenses d'investissement en 2024, ce qui résulte directement des politiques du gouvernement fédéral et entraînera un ralentissement de l'expansion du réseau pure fibre et une réduction des dépenses dans les secteurs hautement réglementés. Nous nous attendons à ce que l'augmentation de la charge d'intérêts, la hausse de la dotation aux amortissements et la diminution des profits à la vente de biens immobiliers entraînent une baisse du BPA ajusté en 2024. En 2024, nous nous attendons également à ce que la hausse des indemnités de départ liées aux initiatives de restructuration de l'effectif, la hausse des intérêts payés et la baisse des fonds provenant du fonds de roulement fassent diminuer les flux de trésorerie disponibles.

Nous avons revu nos prévisions de produits des activités ordinaires pour 2024 à la baisse, les faisant passer d'une hausse de 0 % à 4 % à une baisse d'environ 1,5 %, en raison des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil moins élevés que prévu imputables à la baisse des ventes d'appareils mobiles, du calendrier des ventes d'appareils mobiles à certaines grandes entreprises clientes, du retard dans la transition des magasins La Source à l'enseigne Best Buy Express, ainsi que de l'incidence cumulée des pressions sur les prix des services sans fil exercées au cours de la dernière année sur le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles. Tous les autres objectifs de l'orientation financière pour 2024 demeurent inchangés.

Veillez consulter la section *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* plus loin dans ce communiqué pour obtenir une description des principales hypothèses sur lesquelles repose l'orientation financière 2024 de BCE, ainsi que des principaux facteurs de risque connexes.

### **TÉLÉCONFÉRENCE À L'INTENTION DES ANALYSTES FINANCIERS**

BCE tiendra une téléconférence à l'intention de la communauté financière afin de traiter de ses résultats du T3 2024, le jeudi 7 novembre, à 8 h (heure de l'Est). Les journalistes sont invités à y assister à titre d'auditeurs seulement. Pour y assister, veuillez composer le numéro sans frais 1 844 933-2401 ou le 647 724-5455. Une reprise sera disponible jusqu'à minuit le 7 décembre 2024 au 1 877 454-9859 ou au 647 483-1416 (composez le code d'identification 2506355 #). La conférence téléphonique fera également l'objet d'une webdiffusion en direct sur le site Web de BCE, à [Téléconférence sur les résultats de BCE pour le T3 2024](#).

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- total des mesures sectorielles;
- mesures de gestion du capital;
- mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

### Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats sont décrites ci-après, et nous présentons des rapprochements avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables.

**Bénéfice net ajusté** – Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme (la perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC).

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

(La perte nette) le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement (de la perte nette) du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	T3 2024	T3 2023
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	(1 237)	640
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	49	10
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(42)	128
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	154	-
(Profits nets) pertes nettes sur placements	(66)	1
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	-	-
Perte de valeur d'actifs	2 113	-
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(258)	(38)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	(25)	-
<b>Bénéfice net ajusté</b>	<b>688</b>	<b>741</b>

**Flux de trésorerie disponibles** – Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR qui n’a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu’ils soient comparables à des mesures similaires présentées par d’autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d’investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu’ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l’analyse des tendances en matière de performance de l’entreprise. Le fait d’exclure ces éléments ne veut pas dire qu’ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de ses activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation et des flux de trésorerie disponibles sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	T3 2024	T3 2023
Flux de trésorerie provenant des activités d’exploitation	1 842	1 961
Dépenses d’investissement	(954)	(1 159)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(43)	(35)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(14)	(13)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	1	-
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>832</b>	<b>754</b>

### **Ratios non conformes aux PCGR**

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d’un ratio, d’une fraction, d’un pourcentage ou d’une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

Le ratio financier non conforme aux PCGR que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après.

**BPA ajusté** – Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n’a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu’il soit comparable à des mesures similaires présentées par d’autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails

sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ce ratio, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

### **Total des mesures sectorielles**

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présenté dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

Le total des mesures sectorielles que nous utilisons dans le présent communiqué de presse pour expliquer nos résultats est décrit ci-après, et nous présentons un rapprochement avec la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

**BAIIA ajusté** – Le BAIIA ajusté est un total des mesures sectorielles. Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est (la perte nette) le bénéfice net.

Le tableau suivant présente un rapprochement (de la perte nette) du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

(en millions de dollars)

	T3 2024	T3 2023
(Perte nette) bénéfice net	(1 191)	707
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	49	10
Amortissement des immobilisations corporelles	934	937
Amortissement des immobilisations incorporelles	325	295
Charges financières		
Charges d'intérêts	440	373
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(16)	(27)
Perte de valeur d'actifs	2 113	-
Autres charges	63	129
Impôt sur le résultat	5	243
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>2 722</b>	<b>2 667</b>

### Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent communiqué de presse si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS (IPC)

Nous utilisons la marge du BAIIA ajusté, le RMU combiné, l'intensité du capital, le taux de désabonnement et les unités d'abonnement (ou clients ou SAR) afin d'évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs de performance clés ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

### À propos de BCE

Plus grande entreprise de communications du Canada<sup>11</sup>, BCE offre des services évolués d'Internet à large bande, sans fil, de télévision, de médias et de communications d'affaires. Pour en savoir plus, visitez les sites [Bell.ca](http://Bell.ca) ou [BCE.ca](http://BCE.ca).

Dans le cadre de [Mieux pour tous](#), nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant la prospérité sociale et économique de nos collectivités. Parmi nos initiatives, Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale au Canada par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par le versement de dons importants pour les soins et l'accès communautaires, la recherche et les initiatives en milieu de travail à l'échelle du pays. Pour en savoir plus, visitez le site [Bell.ca/Cause](http://Bell.ca/Cause).

<sup>11</sup> En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

**Questions des médias :**

Ellen Murphy  
[media@bell.ca](mailto:media@bell.ca)

**Questions des investisseurs :**

Richard Bengian  
514 786-8219  
[richard.bengian@bell.ca](mailto:richard.bengian@bell.ca)

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations faites dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'orientation financière de BCE (ce qui inclut les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), l'acquisition proposée par Bell Canada de Zply Fiber, la conclusion prévue de l'acquisition et le moment auquel elle devrait avoir lieu, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée, y compris le nombre prévu d'emplacements connectés au service par fibre qui devrait être ajoutés à la zone de couverture du réseau de fibre de Bell au moment de la clôture de l'acquisition proposée, le nombre combiné prévu d'emplacements connectés au service par fibre de Zply Fiber et de Bell Canada à la clôture de l'acquisition proposée ainsi que le nombre cible qui devait être atteint d'ici la fin de 2028, la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE, la conclusion prévue de la cession et le moment auquel elle devrait avoir lieu, l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers, certains avantages qui devraient découler de l'acquisition de HGC, le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2024, son intention de maintenir ce dividende à ce niveau en 2025 et le rétablissement éventuel futur des hausses de dividendes sur les actions ordinaires, les plans de déploiement des réseaux de BCE ainsi que les dépenses d'investissement connexes prévues, l'accent que BCE planifie mettre pour le reste de 2024 et le début de 2025 sur la rentabilité continue et la croissance du nombre d'abonnés pour améliorer les marges, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué décrivent nos attentes en date du 7 novembre 2024 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 7 novembre 2024. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre certains éléments clés de nos résultats financiers prévus ainsi que nos objectifs, priorités stratégiques et perspectives commerciales, et à mieux comprendre le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

### **Hypothèses importantes**

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie, au marché, à l'exploitation et à la finance formulées par BCE, notamment, sans s'y limiter, les hypothèses qui suivent.

#### ***Hypothèses relatives à l'économie canadienne***

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique modeste, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 1,2 % du produit intérieur brut canadien pour 2024, ce qui demeure inchangé par rapport à l'estimation précédente;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, reflétant l'atténuation des pressions inflationnistes;
- un ralentissement du marché de l'emploi;
- une augmentation des dépenses des consommateurs, soutenue par les baisses de taux d'intérêt;
- une croissance des investissements des entreprises soutenue par la diminution des taux d'intérêt et l'augmentation de la demande;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une diminution de croissance de la population en raison des changements apportés à la politique gouvernementale en matière d'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

#### ***Hypothèses relatives au marché canadien***

Nos déclarations prospectives reflètent également diverses hypothèses relatives au marché canadien. En particulier, nous avons formulé les hypothèses relatives au marché suivantes :

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;

- un ralentissement continu du marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio, aucune amélioration n'étant attendue à moyen terme et le moment et le rythme d'une éventuelle amélioration restant difficile à prévoir;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

### ***Hypothèses relatives à notre secteur Bell SCT***

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell SCT :

- dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, nous avons formulé l'hypothèse qu'il y aurait une augmentation de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux. Nous posons maintenant l'hypothèse que notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurera stable, voire diminuera légèrement, étant donné que nous détournons progressivement notre attention de l'augmentation de notre part de marché pour nous concentrer sur les résultats économiques et financiers;
- l'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché;
- la poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles;
- la poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directement avec le consommateur et en ligne;
- en date du rapport de gestion annuel 2023 de BCE, nous avons présenté notre hypothèse indiquant un ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles. Actuellement, notre hypothèse indique la baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles, en raison des pressions concurrentielles sur les prix plus élevées que prévu qui se sont intensifiées progressivement au cours du premier trimestre de 2024 et qui se sont maintenues depuis la période de vente saisonnière plus intense au T4 2023;
- l'adoption continue par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et Internet des objets (IdO);
- l'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes;
- la poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours de la période de 2020 à 2023;
- la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail;
- l'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- l'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles et Internet;
- la migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP;
- les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros;
- le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires;

- la mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement;
- l'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé;
- la consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constant;
- la réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux services de communications et de technologies.

### ***Hypothèses relatives à notre secteur Bell Média***

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses relatives aux activités d'exploitation internes suivantes en ce qui concerne notre secteur Bell Média :

- des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil de gestion stratégique des audiences (SAM) télévisuelles et des plateformes d'achats (plateforme côté demande), l'expansion du service Télévision adressable, ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord;
- la mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution;
- la croissance continue des coûts liés aux médias pour obtenir du contenu de qualité;
- l'exploitation continue de Crave grâce à une offre de contenu optimisée, à l'amélioration de l'expérience utilisateur et à l'élargissement de la distribution;
- un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée;
- la capacité d'acquérir et de produire avec succès du contenu à cotes d'écoute élevées et différencié;
- l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes;
- l'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

### ***Hypothèses financières relatives à BCE***

Nos déclarations prospectives reposent également sur les hypothèses financières internes suivantes concernant BCE pour 2024 :

- un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 215 millions \$;
- un rendement net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi estimatif d'environ 70 millions \$;
- une dotation aux amortissements d'environ 5 050 millions \$ à 6 000 millions \$;
- des charges d'intérêts d'environ 1 700 millions \$ à 1 750 millions \$;
- des intérêts payés d'environ 1 750 millions \$ à 1 800 millions \$;
- un taux d'imposition moyen effectif d'environ 60 %;
- des participations ne donnant pas le contrôle d'environ 40 millions \$;
- des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'environ 55 millions \$;
- des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi d'environ 60 millions \$;
- des impôts payés (déduction faite des remboursements) d'environ 700 millions \$ à 800 millions \$;
- un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de BCE d'environ 912 millions;
- un dividende sur actions ordinaires annuel de 3,99 \$ par action.

***Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024***

Nous avons posé les hypothèses principales suivantes qui sous-tendent le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024 :

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

Les hypothèses ci-dessus, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par BCE en date du 7 novembre 2024, pourraient se révéler inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon importante des attentes exprimées dans le présent communiqué de presse.

## Risques importants

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels nos hypothèses et nos estimations pourraient être inexactes et les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives, y compris notre orientation financière 2024, sont énumérés ci-après. La réalisation de nos déclarations prospectives, y compris notre capacité à atteindre nos résultats financiers cibles pour 2024, dépend essentiellement de la performance de notre entreprise qui, à son tour, est assujettie à de nombreux risques. Par conséquent, le lecteur est prié de noter que les risques qui suivent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, l'inflation élevée, l'augmentation des taux d'intérêt et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses des entreprises et des consommateurs ainsi que sur la demande de nos produits et services; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de faire la transition d'une société de télécommunications traditionnelle à une société de services technologiques et de médias numériques et de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de gouvernance des données efficace; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation en une société de haute technologie; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; le risque que nous puissions devoir

engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de défaillances ou de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur équipement et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés ou que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou majoré par le conseil d'administration de BCE; l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communications sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre suffisamment de pratiques de gouvernance d'entreprise; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance; la conclusion de la cession proposée de Northwestel Inc., qui est assujettie à des conditions de clôture, y compris l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, et pour laquelle rien ne garantit par conséquent qu'elle se concrétisera ultimement ou qu'elle aura lieu selon les modalités

actuellement envisagées; la conclusion prévue de la cession proposée de la participation de BCE dans MLSE et le moment auquel elle devrait avoir lieu et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers, laquelle est assujettie à des conditions de clôture, y compris les approbations des ligues sportives concernées et les autres approbations habituelles, et l'utilisation prévue par BCE du produit de la cession proposée, qui peut varier en fonction du moment de la conclusion de la cession et d'autres facteurs, ainsi que le fait que rien ne garantit par conséquent que la cession proposée, l'utilisation prévue du produit et les avantages attendus de la cession proposée se concrétiseront ou qu'ils se concrétiseront selon les modalités envisagées actuellement ou au moment attendu; et la conclusion prévue de l'acquisition proposée de Ziplly Fiber et le moment auquel elle devrait avoir lieu, lesquels sont assujettis aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations des organismes de réglementation pertinentes, comme celles de la Federal Communications Commission et celles de commissions de services publics de différents États, ainsi que le fait que rien ne garantit par conséquent que l'acquisition proposée et les avantages prévus de l'acquisition proposée se concrétiseront ou qu'ils se concrétiseront selon les modalités envisagées actuellement ou au moment prévu.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Nous encourageons les investisseurs à lire également le rapport de gestion annuel de 2023 de BCE daté du 7 mars 2024 et les rapports de gestion du premier, du deuxième et du troisième trimestre de 2024 de BCE, respectivement datés du 1<sup>er</sup> mai 2024, du 31 juillet 2024 et du 6 novembre 2024, pour obtenir plus de détails au sujet de certains des facteurs de risque et hypothèses mentionnés et d'autres facteurs de risque et hypothèses, déposés par BCE auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca)) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à [SEC.gov](https://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles à [BCE.ca](https://www.bce.ca).